



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 VOTANTS : 25</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 11 juin 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 24 juin 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET et M. Gérard ROHL ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

Délibération n°03

Rapporteur : M. Franck LOMBARD

Objet : Élection d'un nouveau membre du conseil d'administration du CCAS – modification

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,

Vu la fixation par le Conseil municipal du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 16 dont 8 membres du conseil municipal et que le Maire est Président de droit du CCAS ;

Vu la délibération du 8 juin 2020 relative à l'élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

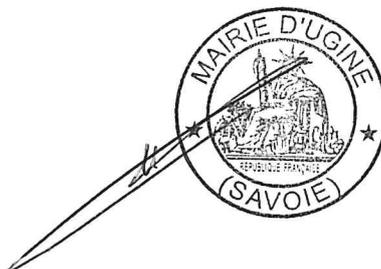
Vu l'installation de M. Gérard ROHL en tant que conseiller municipal, il est proposé de procéder à son élection en remplacement de M. Eric FUSS.

Après cet exposé, le conseil procède à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS, au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit M. Gérard ROHI au sein du conseil d'administration du CCAS, soit :

- **1 – Virginie NAIRE**
- **2 – Mustapha HADDOU**
- **3 – Michel VARRONI**
- **4 – Caroline BRULEY**
- **5 – Nathalie MONVIGNIER-MONNET**
- **6 – Jamel BOUCHEHAM**
- **7 – Françoise VIGUET-CARRIN**
- **8 – Gérard ROHI**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240617-20240617-DE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

